

LES PRINCIPALES

# RÈGLES DE NAVIGATION

Cet aperçu comprend une présentation simplifiée des règles de navigation sur l'eau. Vous trouverez un aperçu total à l'adresse [www.VisuRIS.be/scheepvaartreglementering](http://www.VisuRIS.be/scheepvaartreglementering). De plus, les navigateurs doivent également respecter les prescriptions temporaires qui sont élaborées comme avis de navigation, voir [www.VisuRIS.be/scheepvaartberichten](http://www.VisuRIS.be/scheepvaartberichten).



[WWW.VISURIS.BE](http://WWW.VISURIS.BE)

 De Vlaamse  
Waterweg <sup>NV</sup>

# RÈGLES DE PRIORITÉ

## PREMIÈRE RÈGLE DE PRIORITÉ GÉNÉRALE

L'embarcation qui est à tribord a priorité (sauf si le bateau de navigation intérieure demande une exception par le biais d'un panneau bleu avec un bord blanc à l'embarcation venant en sens inverse). Gardez donc le plus possible la droite ou restez le plus possible à tribord.

- **Tribord** : côté droit d'une embarcation en regardant vers la proue
- **Bâbord** : côté gauche d'une embarcation en regardant vers la proue

## DEUXIÈME RÈGLE DE PRIORITÉ GÉNÉRALE

Les grandes embarcations (> 20 m) et la navigation professionnelle ont la priorité sur les petites embarcations.

### DE PLUS, IL Y A ENCORE TROIS CATÉGORIES/SITUATIONS :

#### 1 Directions opposées/recontre :

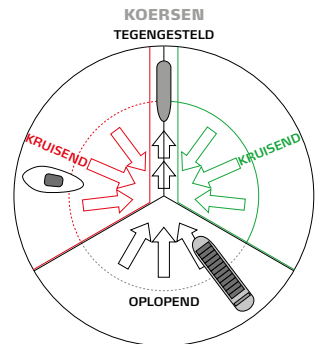
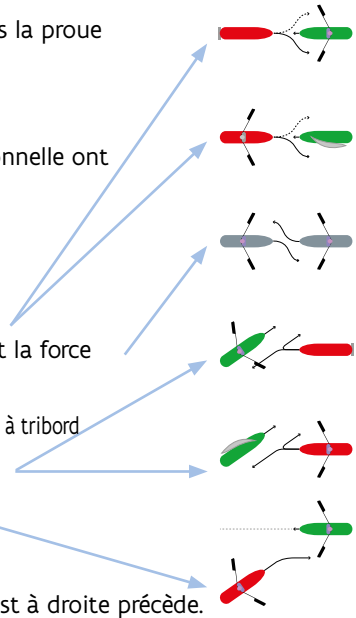
- le moteur s'efface devant la force musculaire et la force musculaire s'efface devant la voile ;
- moteur ou force musculaire ensemble, les deux se dirigent à tribord

#### 2 Directions croisées :

- le moteur s'efface devant la force musculaire et la force musculaire s'efface devant la voile ;
- moteur ou force musculaire ensemble, ce qui est à droite précède.

#### 3 Directions rattrapantes

Le **rattrapant** (dépassant) doit toujours s'effacer. Face à de grandes embarcations, on demande la collaboration de petites embarcations, par exemple en ralentissant.



## SIGNAUX SONORES

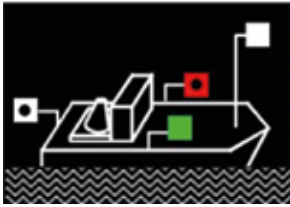
Il faut de préférence utiliser le mobilophone maritime. Les signaux suivants peuvent, si nécessaire, être utilisés par les bateaux de plaisance.

### SIGNAUX GÉNÉRAUX

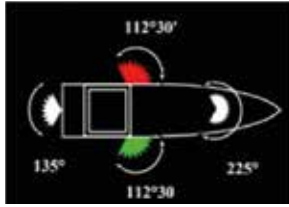
▬	Attention
▬	Je viens de tribord
▬ ▬	Je viens de bâbord
▬ ▬ ▬	Je fais marche arrière
▬ ▬ ▬ ▬	Je ne peux pas manœuvrer
▬ ▬ ▬ ▬ ...	Risque imminent de collision
▬ ▬ ...	J'ai besoin de l'aide

## SIGNES OPTIQUES DES BATEAUX

Les signaux lumineux généraux comprennent quatre feux de navigation : le feu de poupe, le feu supérieur, le feu de tribord et le feu de bâbord. Ils sont uniquement visibles à partir de certains secteurs. Grâce aux différentes combinaisons, vous pouvez déterminer la direction de navigation d'un bateau par rapport à votre propre bateau.



Présentation générale

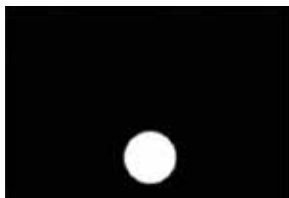


Secteurs dans une vue aérienne

Feux visibles à partir de n'importe quel secteur



Avant



Arrière



Tribord



Bâbord

## LES PRINCIPAUX SIGNAUX ROUTIERS

### SIGNAUX D'INTERDICTION



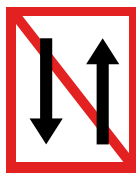
Interdiction de naviguer



Partie mise hors service de la voie navigable



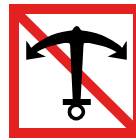
Défense de dépasser



Défense d'approcher dans des directions opposées



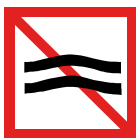
Défense de stationner



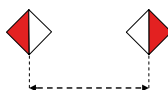
défense de jeter l'ancre et de laisser traîner des ancres et des chaînes



Défense d'amarrer sur la berge



Défense de causer des mouvements incommodes de l'eau



Défense de naviguer en dehors de la délimitation indiquée



Fin de la zone dans laquelle le ski nautique est autorisé



Interdit aux bateaux actionnés par la force musculaire



Fin de la zone dans laquelle la navigation à grande vitesse est autorisée

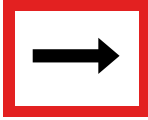


Interdiction de mettre ou de sortir des embarcations à/de l'eau

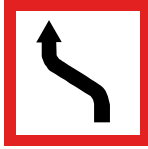


Fin de la zone dans laquelle la navigation avec des jet boats est autorisée

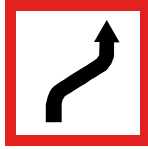
## SIGNAUX D'INJONCTION



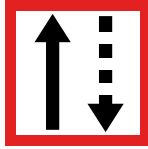
Obligation de naviguer dans la direction indiquée par la flèche



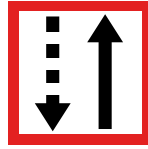
Obligation de se déplacer vers le côté bâbord du chenal



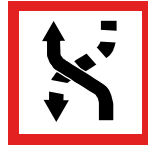
Obligation de se déplacer vers le côté tribord du chenal



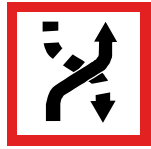
Obligation de rester du côté bâbord du chenal



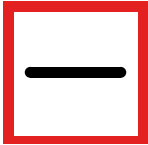
Obligation de rester du côté tribord du chenal



Obligation de traverser le chenal pour se rendre vers le côté bâbord



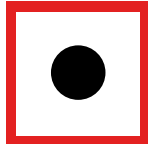
Obligation de traverser le chenal pour se rendre vers le côté tribord



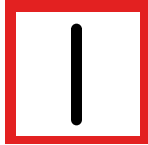
Obligation de s'arrêter au panneau de signalisation en fonction des circonstances reprises dans le règlement



Obligation de limiter la vitesse de navigation comme indiqué



Obligation d'émettre un signal sonore



Obligation de faire particulièrement attention



Utilisation obligatoire du mobilophone maritime



Utilisation obligatoire du mobilophone maritime sur le canal indiqué

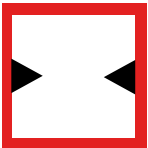
## SIGNAUX DE LIMITATION



La profondeur de l'eau est limitée



La hauteur de traversée est limitée

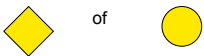


La largeur du chenal ou de la traversée est limitée



Le chenal se trouve à quelque distance de la berge droite (de la berge gauche)

## SIGNAUX DE RECOMMANDATION



Dans les deux directions : la traversée en provenance de la direction opposée est autorisée (panneau jaune ou feu jaune)



Dans une direction : la traversée en provenance de la direction opposée est interdite (panneaux jaunes ou feux jaunes)

# RÈGLES DE NAVIGATION

## PANNEAUX INDICATEURS



Traversée autorisée



Ligne haute tension



Bac sans navigation libre



Bac avec une navigation libre



Autorisation de prendre un poste d'amarrage



Autorisation d'ancreur



Autorisation d'amarrer



Le chenal suivi fait office de chenal principal par rapport au chenal qui débouche dans celui-ci



Fin d'une interdiction ou d'une injonction valable pour une direction de navigation ou fin d'une restriction



Eau potable



Début de la zone dans laquelle le ski nautique est autorisé



Les bateaux actionnés par la force musculaire sont autorisés



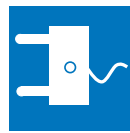
Début de la zone dans laquelle la navigation à grande vitesse est autorisée



Autorisation pour la mise à l'eau ou la sortie de l'eau des embarcations



Début de la zone dans laquelle la navigation avec des jet boats est autorisée



Électricité



Station environnementale



Port de plaisance

## PANNEAUX INDICATEURS



Traversée interdite

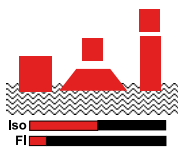


Après l'entrée (écluse), traversée autorisée

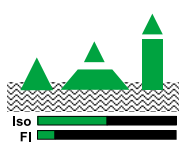


## BALISES ET BOUÉES

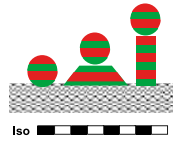
### MARQUAGE LATÉRAL



Côté droit du chenal de l'amont vers l'aval

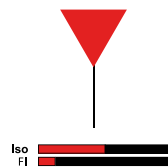


Côté gauche du chenal de l'amont vers l'aval

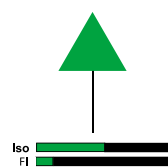


Partage du chenal

### MARQUAGES DES POINTS DANGEREUX ET DES OBSTACLES




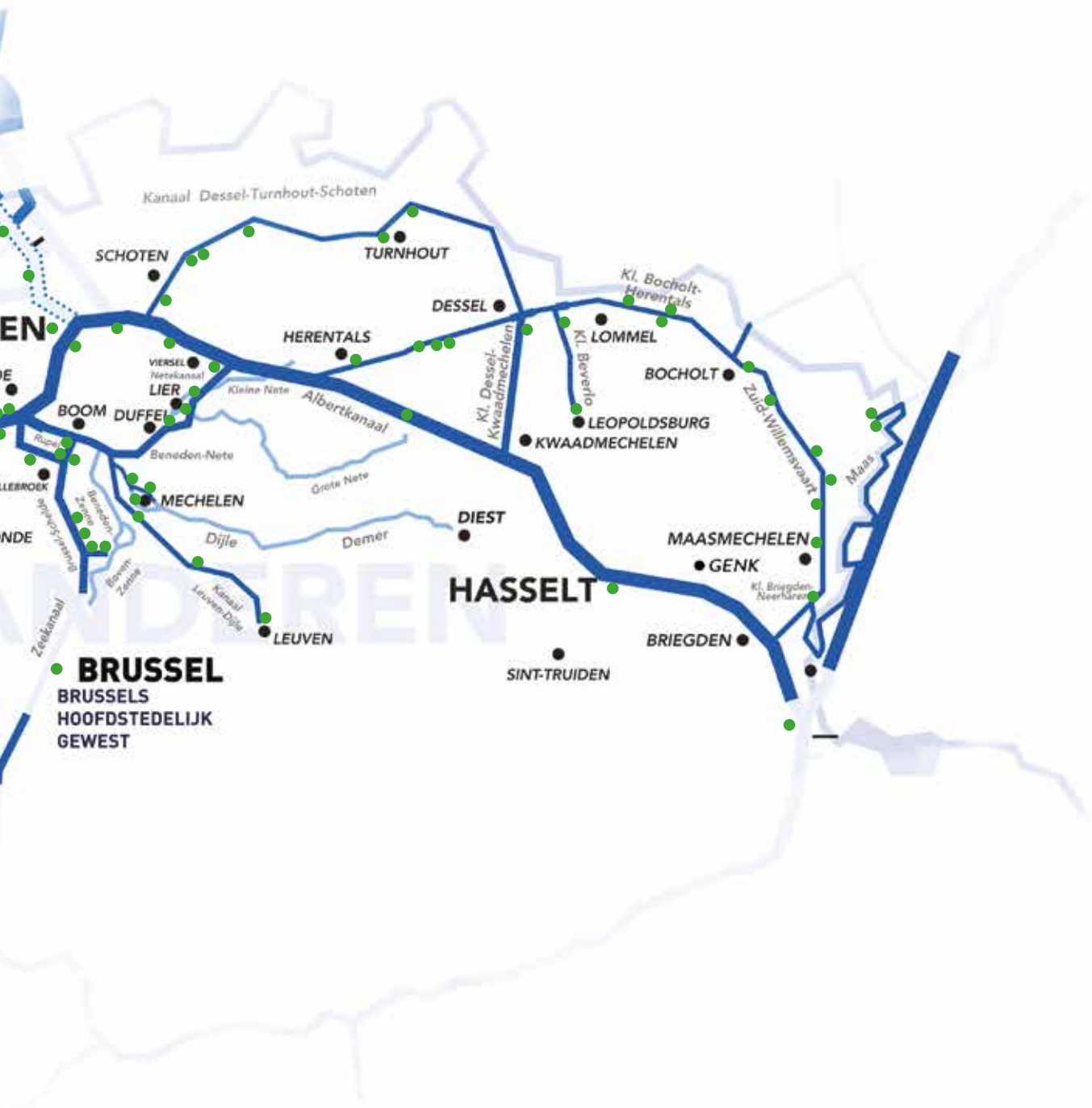
Côté gauche de l'amont vers l'aval



Côté droit de l'amont vers l'aval




**Ports de plaisance/  
Emplacements d'amarrage**



Kanaal Dessel-Turnhout-Schoten

SCHOTEN

TURNHOUT

DESSEL

Kl. Bocholt-Herentals

HERENTALS

LOMMEL

BOCHOLT

BOOM

DUFFEL

VIKSEL  
Netokanaal

LIER

Beneden-Notte

Albertkanaal

Kl. Dessel-Kwaadmechelen

Kl. Beverlo

LEOPOLDSBURG

KWAADMECHELEN

Zuid-Willersvaart

Maas

MECHELEN

Grote Notte

DIEST

MAASMECHELEN

GENK

Kl. Briegden-Neerharen

HASSELT

BRIEGDEN

SINT-TRUIDEN

LEUVEN

Kanaal Leuven-Dijle

Dijle

Demer

**BRUSSEL**  
BRUSSELS  
HOOFDSTEDELIJK  
GEWEST

Zeele kanaal

Willemsvaart  
Zandgraven  
Boven Zandgraven

Rupe

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

Willemsvaart

# VISURIS:

## DÉCOUVREZ LES AVANTAGES POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE :

- Vous êtes à la recherche des prescriptions techniques pour votre bateau, ou vous désirez en savoir plus à propos de la vignette pour les voies navigables ?  
VisuRIS vous donne un aperçu pratique de toute la réglementation pertinente pour la navigation de plaisance.
- Planifiez votre voyage à l'avance et profitez-en sans le moindre souci ! Sur [www.VisuRIS.be](http://www.VisuRIS.be), vous pouvez tracer gratuitement votre itinéraire de navigation. Vous indiquez d'où et quand vous voulez partir ainsi que les étapes que vous aimeriez faire. De cette manière, VisuRIS peut tenir compte des heures de service actuelles des écluses et des ponts, et même du trafic prévu. Vous pouvez aussi introduire les dimensions de votre bateau, afin qu'il puisse aussi en être tenu compte. Le résultat est que VisuRIS vous donne un itinéraire entièrement tracé, avec toutes les données nécessaires et utiles en cours de route, comme par exemple les canaux VHF et les numéros de téléphone des écluses et des ponts mobiles, l'emplacement et les données des ports de plaisance pour les zones d'amarrage, etc.
- Vous avez vu des données incorrectes ? N'hésitez surtout pas à nous les communiquer par le biais du formulaire à l'adresse [www.VisuRIS.be/contact](http://www.VisuRIS.be/contact).
- Pour les cas d'urgence, vous pouvez appeler le centre RIS 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au numéro : **0800 30 440** ou **+32(0)78 055 440**.